



DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE CILAOS

Cahier des charges technique

Complexe de sport de raquette (tennis – padel – pickleball)





Terrain de tennis (x1)

Dimensions réglementaires

- Terrain de jeu :
 - Longueur : **23,77 m**
 - Largeur :
 - Simple : 8,23 m
 - Double : 10,97 m
- Surface totale recommandée (avec dégagements) :
 - **36 m x 18 m minimum**
 - Idéal compétition : **40 m x 20 m**

Équipements obligatoires

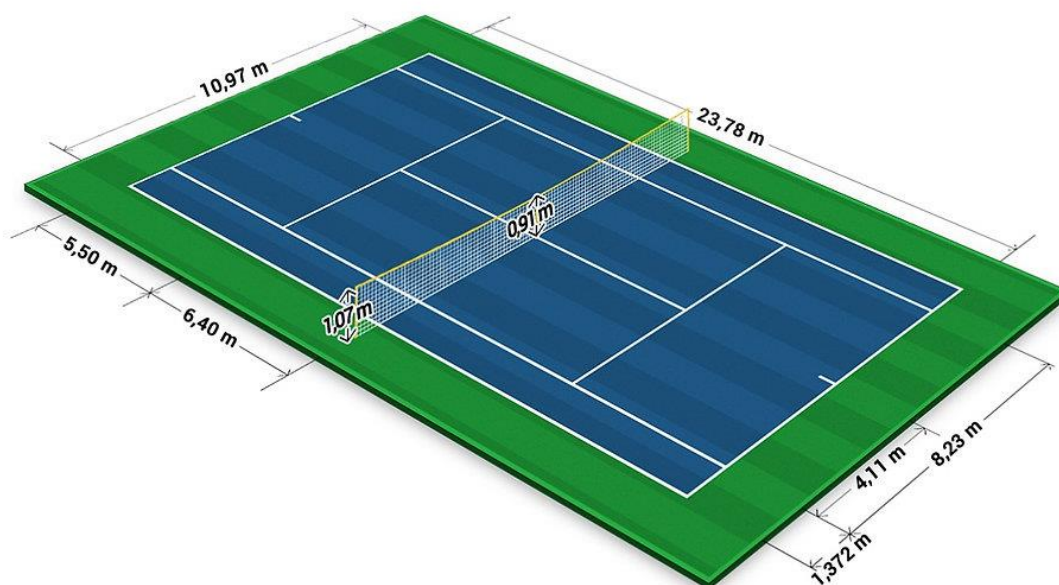
- Revêtement : résine synthétique, béton poreux ou terre battue artificielle
- Filet réglementaire (hauteur : 0,914 m au centre)
- Poteaux latéraux conformes
- Marquage homologué FFT

Éclairage

- Loisirs : 300 lux minimum
- Compétition : 500 à 750 lux
- Orientation nord-sud recommandée

Contraintes techniques

- Système de drainage performant (important à Cilaos)
- Résistance aux fortes pluies et UV
- Revêtement antidérapant





Terrains de padel (x4)

Dimensions réglementaires

- Terrain : **20 m x 10 m**
- Hauteur minimale : **6 à 7 m libre**

Structure

- Parois vitrées (verre trempé 10-12 mm)
- Grillage métallique
- Accès sécurisé

Surface totale recommandée

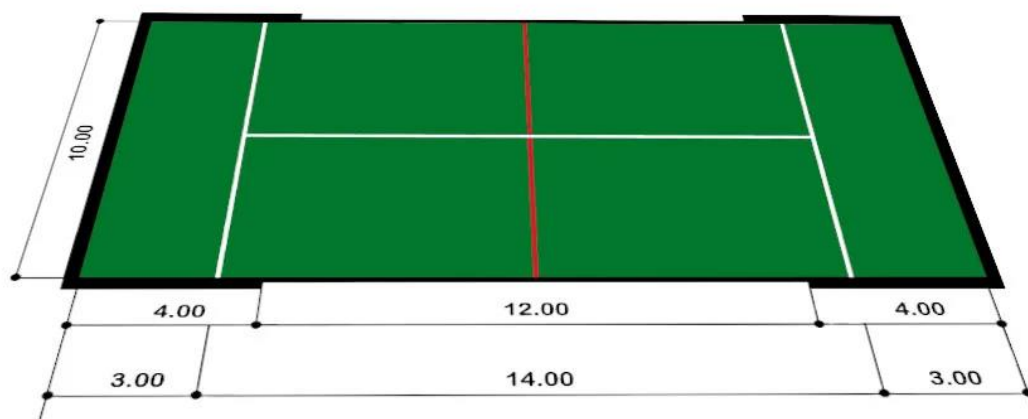
- **25 m x 15 m par terrain** (avec circulation)

Éclairage

- Minimum : 200 lux
- Compétition : 500 lux

Points de vigilance

- Résistance au vent (zone montagneuse de Cilaos)
- Qualité du vitrage (sécurité + durabilité)
- Maintenance facilitée
- Prendre en compte l'ensoleillement pour l'orientation du terrain





Terrain de pickleball (x1)

Dimensions

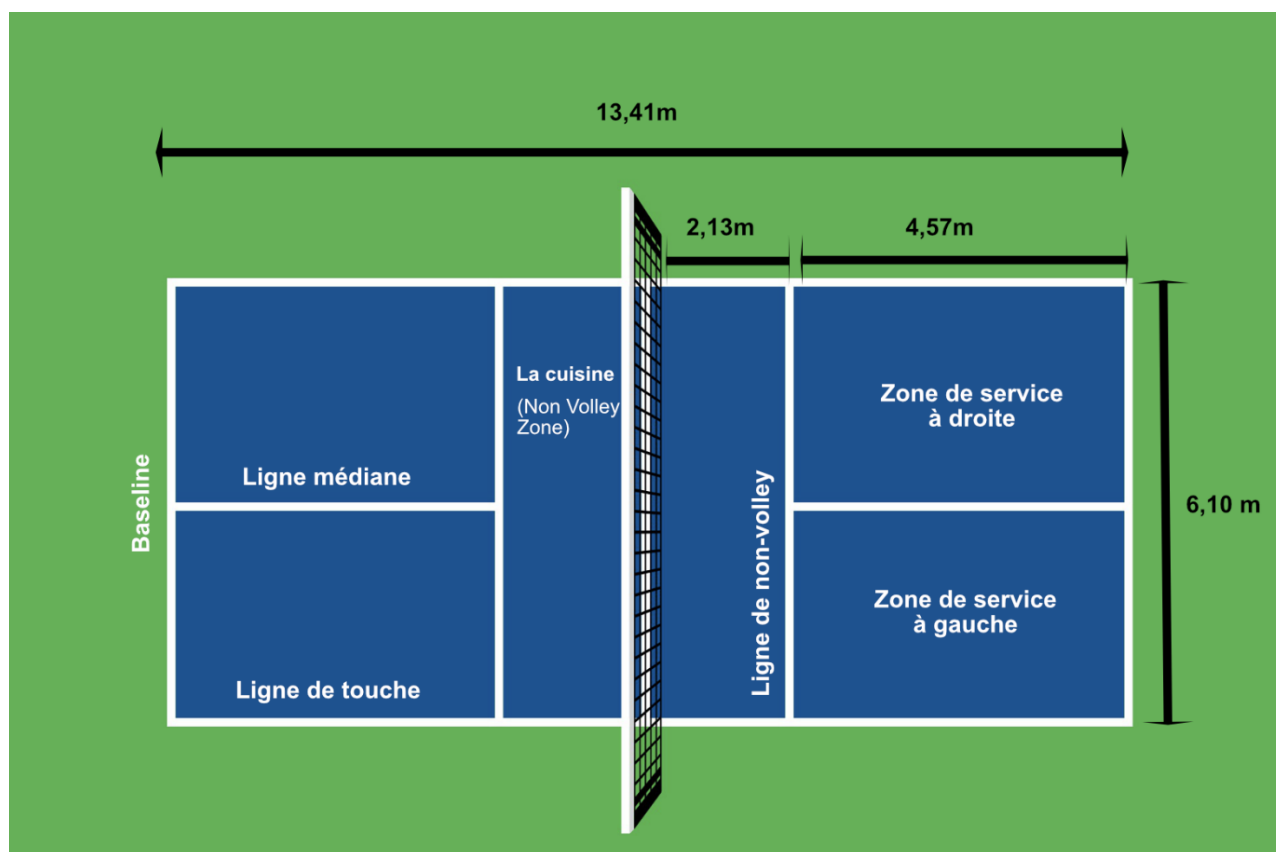
- Terrain : **13,41 m x 6,10 m**
- Zone totale recommandée : **18 m x 9 m**

Équipements

- Filet : hauteur 0,86 m (centre)
- Revêtement : similaire tennis (résine ou béton)

Éclairage

- 200 à 300 lux





1. Référentiels normatifs

Les installations devront respecter :

- Les normes de la Fédération Française de Tennis
- Les règles de la International Tennis Fédération
- Les standards de la Fédération Internationale de Padel
- Les recommandations de la USA Pickleball (référence internationale)
- Les normes ERP (Établissements Recevant du Public)
- Les règles d'accessibilité PMR

2. Aménagements annexes facultatifs

Bâtiments

- Club-house (accueil, bureau, espace convivial)
- Vestiaires (hommes / femmes / PMR)
- Sanitaires accessibles
- Local technique

Extérieurs

- Parking adapté à la fréquentation
- Cheminements PMR
- Espaces verts intégrés

3. Exigences environnementales (fortement recommandées)

- Gestion des eaux pluviales (crucial à Cilaos)
- Éclairage LED basse consommation
- Matériaux durables et résistants au climat tropical
- Intégration paysagère (site classé / naturel)

Afin de prendre en compte les enjeux de sobriété énergétique mais aussi ceux liés à la sauvegarde de la biodiversité notamment :

- Un dimensionnement pour un éclairage au plus juste ayant fait l'objet systématiquement d'études d'éclairement selon la norme NF EN 13-201,
- La prise en compte de toutes les prescriptions liées à l'**arrêté du 27 décembre de 2018** relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses,
- Le choix de luminaires certifiés ENEC avec un ULR, pourcentage du flux sortant du luminaire émis au-dessus de l'horizontale (pollution lumineuse) <1% voire même égal à 0,
- Le choix de luminaires certifiés GR0 (groupe de risque 0 : pas de risque quel que soit le temps d'observation de la source) selon la norme Risques photo-biologiques NF62471,
- La prise en compte de toutes les prescriptions liées aux exigences du cadre de compensation porté par EDF SEI,
- La mise en place d'horloges astronomiques radio synchronisées programmables,
- Un choix de température de couleur des éclairages adaptée et même inférieure aux exigences de l'arrêté de 2018 (inférieur ou égale à 3000K). A la cartographie des températures de couleur en annexe, les zones rouges à l'écart du centre-ville sont équipées au programme de rénovation de luminaires 2200 K (2400 K sur la carte mais 2200 K réellement installé). Et 2700 K pour la zone orange centre-ville. Cela a été possible en raison de l'évolution des technologies qui a permis de commander en phase de travaux auprès des fabricants des luminaires à faible température de couleur répondant aux critères requis de performances.



4. Sécurité et accessibilité

- Conformité ERP
- Accessibilité PMR complète
- Clôtures sécurisées
- Éclairage des circulations
- Vidéosurveillance (option recommandée)

5. Capacité et fonctionnement

- Capacité simultanée estimée :
 - Tennis (1 terrains) : 4 joueurs
 - Padel (4 terrains) : 16 joueurs
 - Pickleball : 2 à 4 joueurs
- Gestion des flux et réservation (digitalisation recommandée)

6. Recommandations spécifiques pour Cilaos

Compte tenu du contexte de Cilaos :

- Privilégier des structures résistantes à l'humidité et aux variations climatiques
- Prévoir des zones ombragées
- Anticiper l'accessibilité logistique (transport de matériaux)
- Valoriser la vue et l'environnement naturel